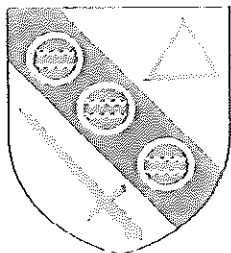


Commune de

54150 LES BAROCHES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie 5 rue de l'Eglise

54150 LES BAROCHES

Convocation du 10 mars 2025
Affichée le 10 mars 2025

Du Vendredi 14 Mars 2025 à 19h30

Mairie de LES BAROCHES salle du Conseil .

Etaient Présents :

Mesdames BAUCHEZ Christine, EVRARD Caroline, GIB Mireille, PRINGAULT
Andrée

Messieurs DANTONNEL Jean François, GENCO Mattéo, LEXA Benoit, LOUYOT
Etienne, PASQUER Pascal , TONCEV Goran

Présents : 10/10 Représenté 0

Présidence : C BAUCHEZ Maire

Secrétaire désignée : B LEXA

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance .

1/ Vote du CFU 2024

Le Compte Financier Unique de l'année 2024 présente les résultats suivants :

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Section de Fonctionnement	
377 430,32 €	253 237,67 €
<u>SOLDE DE REALISATION DE L'EXERCICE</u>	
<u>124 192,75 € +</u>	
REPORT RESULTATS ANTERIEURS 279 677,84	
Résultat de clôture 403 870,59 €	

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Section d'Investissement	
285 955,89 €	401 086,90 €
SOLDE DE REALISATION DE L'EXERCICE	- 115 131,31 €
RESTE A REALISER 2024/2025	168 468,19 €
Solde investissement année N-1 + 33 942,16 €	
Déficit d'Investissement à couvrir par virement du compte de fonctionnement	- 134 526,19 €

Affectation du Résultat 2024 :

Vote favorable : 9 voix / 9 (CFU voté hors la présence du maire et sous la présidence de Mme PRINGAULT 1^{er} adjoint) .

Vote favorable 10/10 sur affectation du résultat .

2/ Vote du BP 2025

<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
Section de Fonctionnement	
465 197,40 € Dont excédent reporté 238 871 €	351 277,76 €
SOLDE DE fonctionnement + 113 919,64 €	
Recettes	Dépenses
Section d'investissement	
385 867,12 € Dont recettes d'ordre 112 406,76 €	385 867,12 € Dont reste à réaliser 168 468,36 €

Vote favorable : 10 voix / 10

3/ Vote du taux des taxes locales

Après discussion notamment sur une diminution du taux des taxes, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux des taxes inchangés depuis 2016 comme suit :

Taxe foncière bâtie : 23.77%

Taxe foncière non bâtie : 14,45 %

Taxe d'habitation : 5,78%

Pour un produit total souhaité de 70 131 €

Vote favorable : 10 voix / 10

4 / Devis pour réfection des Ponts de Pénil et Méraumont

2 devis sont établis par l'entreprise MTP pour la réfection de la semelle des ponts de Pénil et Méraumont pour un montant de 10 872 € TTC (9 060 € HT) pour chaque pont .

Ces travaux permettront de conforter ces deux ponts très empruntés par les engins agricoles et d'exploitation des forêts .

Le Conseil, à l'unanimité valide les devis de la société MTP pour un montant de 10 872 € X 2 soit une commande globale de 21 744 € TTC et autorise le maire à commander les travaux et à solliciter les subventions relatives à ces travaux .

La végétation qui pousse dans le cours d'eau aux abords de ces ponts endommage ces deux ouvrages et il est décidé de solliciter des devis pour nettoyer cette végétation

Vote favorable : 10 voix / 10

5/ Devis pour création de chicanes de sécurité rue St Eloi à GENAVILLE

La population se plaint régulièrement d'abus de vitesse à l'entrée de GENAVILLE sur la ligne droite rue St Eloi de l'entrée du village à la salle des fêtes St Eloi .

Les ilots matérialisés par des bornes en plastiques sont régulièrement endommagés ou détruits ; il est décidé de créer des Ecluses Ilots en béton coloré .

Le devis de la société MTP d'un montant de 11 824 732 € TTC (9 853,60 €) est validé et le Conseil autorise le maire à commander les travaux et à solliciter les subventions relatives à ces travaux .

Les travaux seront exécutés après concertation avec le Département

Vote favorable : 9 voix / 10 : 1 abstention Mme M GIB

6/ Devis pour réfection de la Route Communale GENAVILLE LUBEY dont curage des fossés

Un devis a été obtenu mais la seconde entreprise consultée n'a pas encore remis son devis .
Le Conseil décide d'engager les travaux de réfection de cette route , l'arasement des côtés et le curage des fossés .

Le choix de l'entreprise sera réalisé à réception des devis manquants et les travaux réalisés au plus tard fin 2025 .

Vote favorable : 10 voix / 10

7/ Devis pour décorations des villages et coffre .

L'effort de décorations des deux villages au rythme des saisons est finalisé par des devis de fournitures de décorations diverses :

Le Conseil valide le devis d'un montant TTC de 3 444 € de la société DECORUM et le devis de 2 400 € de la société LOIR DIFFUSION .

L'achat d'un coffre ignifuge permettant d'assurer la sauvegarde des vieux registres d'état civil est également validé pour un montant TTC de 2 202 € selon devis de la société SEDI .(modèle ROC BASE)

Vote favorable : 10 voix / 10

8/ Financement partiel d'un radar mis à la disposition de la Gendarmerie pour contrôle de vitesse

La Gendarmerie sollicite une participation des Communes pour l'achat d'un cinémomètre laser lui permettant d'effectuer des contrôles de vitesse.

Plusieurs membres du Conseil s'étonnent de la défaillance de l'état à équiper la gendarmerie .

La demande de participation est rejetée à la majorité de 6 voix (Mesdames M GIB, A PRINGAULT, Messieurs B LEXA, E LOUYOT, Jean François DANTONNEL, Goran TONCEV)

Vote défavorable : 6 voix / 10

9/ adhésion au CDG 54 (forfait de base et options RGPD et recrutement)

Le maire sollicite l'autorisation de signer avec Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 54 un contrat « forfait de base » pour le conseil de gestion des ressources humaines

Vote favorable : 10 voix / 10

10/ transfert de compétence petite enfance à OLC

La Loi du 18 décembre 2023 porte la création d'un statut d'autorité organisatrice de l'accueil de la Petite Enfance à la charge des Communes . Cette Loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 . La Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence est en mesure d'assurer cette compétence et gère l'accueil des jeunes enfants dans différentes crèches et de multiples actions en faveur des assistances maternelles et des MAM .

Il est proposé de transférer la compétence d'accueil de la petite Enfance de la Commune de LES BARCHES à la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluence

Vote favorable : 10 voix / 10

11 / pose de caméras sécurité (près des récupérateurs de verres ou/et autres points)

Des devis vont être sollicités pour la fourniture et la pose de trois caméras près des récupérateurs de verres et papier à côté du château d'eau et de la salle St Eloi et le terrain de jeux .

Cette décision est prise suite au constat de nombreuses incivilités notamment de dépôt d'ordures ou gravats .

Vote favorable : 10 voix / 10

12 /vote sur attribution de compensation définitive OLC de l'année 2024 à 42 308.46 €

Vu la délibération du 14 Octobre 2024 de la Communauté de Communes OLC fixant à un montant de 42 308,46 € les attributions de compensation définitives de l'année 2024 revenant à la Commune de LES BAROCHES, le Conseil à l'unanimité valide le montant des Attributions de Compensation de l'année 2024 à un montant de 42 308,46 €

Vote favorable : 10 voix / 10

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués .

Le Maire

Christine BAUCHEZ



Le secrétaire

Benoit LEXA

